

Publié par : juridique
Date de dépôt : 23/06/2025
Date de retrait : 23/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n° N° D2025-107

Objet DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BDR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDE A L'EMBELLISSEMENT DES FACADES ET PAYSAGE DE PROVENCE

Exposé des motifs :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le département des Bouches-du-Rhône propose une nouvelle aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70% du montant de l'aide accordée.

Par délibération n° D2019-169AT, en date du 20 décembre 2019, la commune de VENELLES a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades en centre-ville et adopté le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d'intervention.

Dans ce cadre, la commune a été saisie d'une demande de subvention pour le ravalement de la façade d'un l'immeuble inclus dans le périmètre du dispositif représentant un montant total de 15 246 €.

Le dossier a été jugé complet et recevable par le comité technique qui s'est réuni en mairie le 06/05/2025.

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_107-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Il est précisé que le versement de la subvention par la commune est subordonné au

Contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

L'aide globale sur ce dossier s'élève à 15 246 euros et la commune sollicite auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention à hauteur de 70%, soit d'un montant de 10 672 euros.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-3; L. 2121-29 et R.2311-9 ;

Vu la délibération n°D2019-169AT en date du 20 décembre 2019 portant instauration du dispositif opération façade et des périmètres associés ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70%, soit un montant de 10 672 euros au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence, selon le plan de financement tel qu'annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

25 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 ABSTENTIONS : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN	Accusé de réception en préfecture 013-211301130-20250623-DM2025_107-DE Date de réception préfecture : 23/06/2025
------------------------------------	--	--